

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2020

**REVALORISATION DES PENSIONS DE RETRAITE AGRICOLES EN FRANCE
CONTINENTALE ET DANS LES OUTRE-MER - (N° 3071)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 9

présenté par

Mme Chapelier, Mme Bagarry, Mme Cariou, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson, Mme De
Temmerman, Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière, M. Nadot, M. Orphelin, M. Taché,
Mme Tuffnell et Mme Wonner

ARTICLE PREMIER

I. – À la fin de l'alinéa 2, substituer à l'année:

« 2022 »

l'année :

« 2021 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la fin de l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La date de mise en œuvre du dispositif de revalorisation adoptée en commission induit, pour les retraités agricoles éligibles, d'avoir à attendre encore plusieurs années avant de bénéficier d'une retraite équivalente à 85% du SMIC.

Cet amendement vise à permettre à ces retraités de bénéficier au plus vite d'une retraite décente.